

Séance du 10 février 2026

Etaient présents : M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) : Mme GIROT à Mme CHIVET ; M. RIVEY à Mme ROUSSEL

Etaient excusés : Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, Mme GIROT Magali, Mme LESOUEF Magali, M. RIVEY Laurent

Secrétaire de séance : M. PELLE David

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2026 à l'unanimité.

Ecole : projets 2026 et financements

7.5-06-02/05

Mme le maire informe le conseil municipal des projets retenus par l'équipe enseignante au cours de l'année scolaire pour lesquels un financement est sollicité par l'APE de l'école.

Titre	Niveaux	Effectif	Durée	Coût de l'activité	Transport
Concours des incorruptibles	MS au CM2	6 classes		600,00	
Médiathèque Avranches	Tous	7 classes	14 visites		1 400 €
Ecole et cinéma	GS + élémentaires	5 classes	3 séances	877.5	2x3x100€
Concours Kangourou	CM1-CM2	2 classes		132.00	
Natation	MS au CM1	5 classes	9 séances		2 288 €
Savoir rouler à vélo	CE2 au CM2	4 classes	20 séances	1 200.00	
Danse et jeux dansés	TPS/PS et MS/GS	2 classes	1 séance		100 €
maternathlon	MS/GS et GS/CP	2 classes	1 séance		100 €
Course d'orientation	GS/CP CP/CE1 et CE1/CE2	2 classes	1 séance		100 €
Sorties Mont St Michel	CP/CE1 et CE1 /CE2	2 classes	2 séances	90,00	440 €
Sorties Mont St Michel	CM1 et CM2	2 classes	3 séances	Gratuité	440 €
Chorale école	Tous	7 classes	13 séances		
Tournoi de hand ou de rugby	CM1 CM2	1 classe	1 séance		100 €

Titre	Niveaux	Effectif	Durée	Coût de l'activité	Transport
Sortie musée des Beaux-arts Rennes	CE1/CE2 et CM1	2 classes	1 séance	Gratuité	565 €
Sortie aquarium de St Malo	TPS/PS MS/GS GS/CP	3 classes	1 séance	1 154,00	960 €
				4 053.50	7 093 € 3 405 € hors agglo

Dépenses exclues de subvention à l'APE

Pour rappel, les transports vers les équipements gérés par la communauté d'agglomération font l'objet d'une compensation annuelle de 3 168 €.

Coûts des activités portées par l'APE : 2 853.50 € et savoir rouler à vélo pour les CE1-CE2.

Coût pour la commune : transport 3 925 € (net), savoir rouler à vélo pour les CM1-CM2 et montant de la participation aux activités à déterminer par le conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal décide de contribuer aux projets d'école à hauteur de 50% des montants facturés à l'APE dont le montant plafond est de 2 853.50 €.

Argent de poche : ouverture du dispositif aux jeunes de 14 ans
--

4.4-26-02/06

La commission municipale propose d'étendre le dispositif aux jeunes âgés de 14 ans, au maximum 2 jeunes sur l'été à des périodes différentes.

Le dispositif s'adresse en priorité aux jeunes âgés de 15 à 17 ans habitant la commune. En fonction du nombre de demandes reçues, ce dispositif pourra être élargi aux jeunes ayant fréquenté l'école.

Pour rappel, les jeunes sont encadrés par un agent communal et effectuent 3 h quotidiennes de travail pour lesquelles ils sont rétribués 15% du taux horaire plafond de la sécurité sociale.

Les membres du conseil municipal valident les propositions de la commission municipale fixant les conditions d'accueil des jeunes dans le cadre du dispositif argent de poche.

D'autre part, Mme le maire indique que la gratification varie selon les communes et qu'elle souhaite pouvoir augmenter le montant attribué jusqu'à présent si les textes le permettent.

Bilan 2025 : 10 jeunes ont été accueillis et ont effectué 91 ½ journées pour un budget de 1 365 €.

Le Conseil Départemental subventionne à 50% les dépenses engagées par les communes via Manche Ambition Jeunes.

Demandes de subvention 2026

7.5-26-02/07

Mme le maire après avoir informé le conseil municipal du détail des subventions accordées en 2025 soumet le vote des subventions à accorder en 2026.

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Association communale : 330 €

Club sportif extérieur : base forfaitaire de 22 € + 5.50 € par licencié habitant la commune dans la limite de 80 €

Séjours scolaires avec nuitée : 10 % du reste à charge pour la famille dans la limite de 40€. Demande à présenter par la famille avec justificatif de participation avant le 31 août.

Travaux rénovation énergétique : travaux pour les propriétaires occupant le logement, ciblés sur ceux retenus par l'OPAH avec une participation de la commune de 5% du reste à charge au demandeur dans la limite de 500 €.

Quels types de travaux sont concernés ?

- Rénovation énergétique : isolation, changement de chaudière, menuiseries, rénovation globale...
- Adaptation du logement : douche à l'italienne, accessibilité, équipements pour la perte d'autonomie...
- Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé
- Remise en état de logements vacants depuis plus de 2 ans

Les associations communales ont jusqu'au 10 mars prochain pour présenter leur demande.

Effacement du réseau aérien téléphonique rue de l'école Arc-en-Ciel

Une partie de l'effacement de la ligne téléphonique est effectuée par ORANGE et reste à la charge financière de la commune. Son montant s'élève à 4 218.48 € TTC.

L'autre partie des travaux est effectué par une entreprise dont la commune a le choix après approbation par Orange de l'étude de génie civil.

Présentation de l'estimation de la STURNO pour la part communale : 28 119.60 € TTC pour un effacement de 350 ml.

Auquel s'ajoute la mise en souterrain de la fibre déployée par Manche Numérique pour laquelle la commune n'a pas encore de chiffrage.

Considérant que le réseau téléphonique d'Orange doit prendre fin d'ici 2030, le conseil municipal décide de surseoir à ces travaux.

Aménagement foncier lié au contournement de Marcey les Grèves

8.4-26-02/08

Mme le maire rappelle que la proposition d'aménagement foncier soumise à enquête publique en mai 2024 vise à remédier aux dommages causés aux exploitations agricoles par les travaux du contournement de Marcey-les-Grèves ouvert en 2019.

Considérant que le projet de modernisation de l'axe Granville/Avranches arrêté le 12 décembre dernier par le conseil départemental n'est pas de nature à remettre en cause les conclusions du commissaire enquêteur, l'avis du conseil municipal sur ce projet d'aménagement foncier est sollicité par le conseil départemental.

Après délibération, le conseil municipal valide le projet de délibération présenté par le service du Conseil départemental hormis la clause prévoyant l'autorisation préalable du président du conseil départemental en cas d'arasement d'une haie.

Réserve foncière communale : parcelle AC 17

8.4-26-02/09

Mme le maire indique que les zonages des communes seront revus lors de l'élaboration du prochain PLUi. Le choix du bureau d'études sera connu à la fin du mois. S'ensuivront 5 ans de travail avant d'obtenir son approbation.

Considérant que les zones ouvertes à l'urbanisation à court, moyen et long terme sont en passe d'être comblées, Mme le maire propose au conseil municipal que la réserve foncière communale constituée de la parcelle AC 17 d'une contenance de 2ha04a77ca soit valorisée au PLUi par une extension de la zone urbaine actuelle.

Après délibération, le conseil municipal sollicite de la communauté d'agglomération le classement de la parcelle AC 17 en zone U dès que la procédure d'élaboration du PLUi sera engagée.

Questions diverses

- Travaux Photovoltaïque : Mme le maire informe le conseil municipal que la décision a été prise d'engager la réfection de la toiture, très dégradée, dans l'emprise des travaux. Le devis de l'entreprise LAMOUR a été validé pour la somme de 13 773 € HT soit 16 527.60 € TTC. La réfection de la partie droite de la toiture est à prévoir prochainement.
- Suivi du dossier d'aménagement de la Clef des Champs : Mme le maire présente l'esquisse de composition du terrain. Un cheminement doux PMR sera prévu au projet et les haies existantes seront conservées. Une discussion est engagée sur l'emplacement des macro lots. Rien n'étant figé, ce sujet sera abordé au moment de la conception définitive.
- Travaux DIRNO : le calendrier des travaux sur la RN 175 est mis en ligne sur le site internet de la commune.
- Commission des finances : lundi 02/03 à 17h30
- Prochain conseil municipal le 10 mars : vote du budget 2026
- Conseil d'école : 12 mars à 18h30.
- Elections municipales :

8h- 11h30	11h30 – 15h	15h – 18h et dépouillement
Christian Gaillard Christian Baillard Joël Morin Isabelle Poirier Laurent Rivey	David Pellé Gérald Haillet Hubert Lagoutte Joël Lenoble Magali Lesouef	Fabienne Hélary Emmanuelle Chivet Chloé Deshayé Magali Girot Sandra Lagoutte

- Mme Chivet se fait la porte-parole des assistantes maternelles qui remercient la municipalité pour la mise à disposition de la maison des associations pour 2 rendez-vous hebdomadaires avec les enfants.
- Travaux de rénovation du logement : en bonne voie. Il va falloir prévoir rapidement la démolition du garage.
- Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors de la séance du 10 février 2026

N°Ordre	Objet	n°Interne de l'acte	n°page
1	Ecole : projets 2026 et financements	7.5-06-02/05	2026/5
2	Argent de poche : ouverture du dispositif aux jeunes de 14 ans	4.4-26-02/06	2026/6
3	Demandes de subvention 2026	7.5-26-02/07	2026/7
4	Aménagement foncier lié au contournement de Marcey les Grèves	8.4-26-02/08	2026/7
5	Réserve foncière communale : parcelle AC 17	8.4-26-02/09	2026/8